

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE, RELATIF À UNE PERMISSION DE VOIRIE À L'ENTREPRISE « GETELEC TP SAS », POUR LE DÉPLOIEMENT DES CONTENEURS ENTERRÉS DANS LA RUE DU COURS NOLIVOS, À PARTIR DU VENDREDI 10 AVRIL 2026, JUSQU'AU VENDREDI 24 AVRIL 2026, DE 06 HEURES À 16 HEURES.**

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L 1111-6 ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12 ;

VU le code pénal ;

VU le Code de la route et les instructions interministérielles sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié)

VU l'état des lieux ;

CONSIDERANT la demande formulée en date du 02 avril 2026, par laquelle l'entreprise « **GETELEC TP SAS** », représentée par Monsieur FANE Mamadou, **sollicite un arrêté de Permission de Voirie pour le déploiement des conteneurs enterrés** dans la rue du Cours NOLIVOS (le long de l'allée des Tamariniers, face à l'esplanade du port) à Basse-Terre, **à partir du vendredi 10 avril 2026, jusqu'au vendredi 24 avril 2026, de 06 heures à 16 heures** (15 jours calendaires).

ARRÊTÉ

ARTICLE 1ER : autorise une **Permission de Voirie à l'entreprise « GETELEC TP SAS », sollicite un arrêté de Permission de Voirie pour le déploiement des conteneurs enterrés** dans la rue du Cours NOLIVOS (le long de l'allée des Tamariniers, face à l'esplanade du port) à Basse-Terre (au pied du Palais du CD 971, face aux locaux du SMGEAG), **à partir du vendredi 10 avril 2026, jusqu'au vendredi 24 avril 2026, de 06 heures à 16 heures** (15 jours calendaires).

ARTICLE 2 : L'entreprise « **GETELEC TP SAS** » en charge de la réalisation des travaux devra mettre en place la main d'œuvre nécessaire pour installer un dispositif de signalisation (panneaux de type AK3, AK5, B3, B14, B31, KC1 et bandes) pour matérialiser ces dispositifs.

ARTICLE 3 : La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de SIX (15) jours.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

L'ouverture du chantier est fixée au **vendredi 10 avril 2026**.

ARTICLE 4 : L'entreprise « **GETELEC TP SAS** » devra posséder à la remise en état de la chaussée après la réalisation des travaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de son affichage et/ou sa publication.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté devra être notifié, affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 8 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Infrastructures du développement durable du territoire de la Ville de BASSE-TERRE ; Monsieur le Secrétaire Général à l'organisation, au Projet d'Administration Communale et à l'Agenda 2030 ; Monsieur le Chef de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE ; et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 10 AVR. 2026

Certifie exécutoire compte tenu
De la notification, le 10 AVR. 2026
De l'affichage et/ou la publication, le 10 AVR. 2026
Fait à Basse-Terre, le 10 AVR. 2026

P/Le Maire André ATALLAH
Le 3^{ème} Adjoint au Maire
Délégué à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA



P/Le Maire André ATALLAH
Le 3^{ème} Adjoint au Maire
Délégué à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA